

RÉFORME DE LA PAC 2003

Point de vue des Pays-Bas

par Leo Braakenburg¹

L' ACCORD DE LUXEMBOURG (JUIN 2003)

IL S'AGIT D'UN ACCORD HISTORIQUE DANS L'ÉVOLUTION DE LA PAC, QUI MODIFIE CONSIDÉRABLEMENT LES RÈGLES DU JEU.

LES PRINCIPES SONT CONNUS.

⇒ L'INTRODUCTION DU DÉCOUPLAGE DES AIDES DIRECTES. AVEC LA POSSIBILITÉ D'UN CERTAIN DEGRÉ DE RECOUPLAGE DANS LE CADRE DE LA SUBSIDIARITÉ. UNE APPROCHE UN PETIT PEU À LA CARTE. C'ÉTAIT LA SEULE MANIÈRE D'ARRIVER À UN COMPROMIS À LUXEMBOURG.

LE GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS A VIVEMENT SOUHAITÉ CETTE RUPTURE AVEC LE PASSÉ. ON SOUTIENDRA PLUTÔT LES REVENUS DES AGRICULTEURS AU LIEU DE LA PRODUCTION. C'EST UN GRAND PAS VERS UNE AGRICULTURE MIEUX CONNECTÉE AU MARCHÉ. COMME VOUS LE SAVEZ, DANS LA PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS LE MOT "MARCHÉ" N'EST PAS UN GROS MOT.

⇒ L'INTRODUCTION DES DROITS AU PAIEMENT. DÉCOUPLÉ DONC. CES DROITS SERONT EN PRINCIPE MARCHANDS.

IL Y A D'AUTRES ÉLÉMENTS DE LA RÉFORME QUI SONT TRÈS IMPORTANTS AUX YEUX DU GOUVERNEMENTS NÉERLANDAIS:

⇒ LA CONDITIONALITÉ DES AIDES

¹ Attaché agricole à l'Ambassade des Pays-Bas.

ET

⇒ LE RENFORCEMENT DU DÉVELOPPEMENT RURAL.

IL S'AGIT LÀ DU BATON (ÉCO-CONDITIONALITÉ) ET DE LA CAROTTE (DÉVELOPPEMENT RURAL) POUR PROMOUVOIR DES MÉTHODES DE PRODUCTION ET DE LA GESTION PLUS EN HARMONIE AVEC LES EXIGENCES SOCIÉTALES EN MATIÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX.

L'AUTRE ÉLÉMENT IMPORTANT DU NOUVEAU DISPOSITIF EST LA DISCIPLINE FINANCIÈRE. LE CONSEIL EUROPÉEN DE BRUXELLES DU MOIS D'OCTOBRE 2002 A FIXÉ LE PLAFOND POUR LA PAC JUSQU'À 2013.

LES RÉFORMES FUTURES DOIVENT ÊTRE FINANCÉES SOUS CE PLAFOND. PAR EXEMPLE LA RÉFORME DU SECTEUR DU SUCRE.

À NOTRE AVIS LES DÉPENSES AGRICOLES LIÉES À L'ÉLARGISSEMENT PROCHAIN, PRÉVU POUR 2007 DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE FINANCÉES SOUS CE PLAFOND.

TOUT CELA NÉCESSITERA CERTAINEMENT UNE RÉDUCTION DES AIDES DIRECTES (LES DROITS AU PAIEMENT) À PARTIR DE 2008/2009. (DÉGRESSIVITÉ)

LA MISE EN OEUVRE AUX PAYS-BAS

JE VOUS SIGNALE D'ABORD QUE LE PLAFOND NÉERLANDAIS DES DROITS AU PAIEMENT DIRECTS S'ÉLÈVE À 780 MILLION D'EURO, CE QUI N'EST RIEN COMPARÉ AVEC LES QUELQUES 8 MILLIARDS D'EURO DE LA RÉFÉRENCE FRANÇAISE.

COMME VOUS LE SAVEZ. L'AGRICULTURE NÉERLANDAISE EST PLUTÔT ORIENTÉE VERS DES PRODUCTIONS QUI NE SONT PAS FORTEMENT FINANCÉES PAR LA PAC. JE VOUS SIGNALE QU'ENVIRON 45 % DU PRODUIT AGRICOLE BRUT NÉERLANDAIS PROVIENNENT DES CULTURES MARAÎCHÈRES ET DE L'HORTICULTURE.

⇒ MISE EN OEUVRE À PARTIR DE 2006
D'ABORD ON AVAIT VOULU DÉBUTER LA RÉFORME À PARTIR DE 2005, MAIS ÉTANT DONNÉ LA COMPLEXITÉ DU DISPOSITIF, ON L'A FINALEMENT REPORTÉ D'UN AN.

⇒ LE SECTEUR DES GRANDES CULTURES

DÉCOUPLAGE À 100%. SAUF LES POMMES DE TERRE DE FÉCULE ET LE LIN.

⇒ LE SECTEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES
DÉCOUPLAGE À 100%.

SAUF LES PRIMES À L'ABBATAGE (PAB) POUR LES VEAUX DE BOUCHERIE ET LES GROS BOVINS, QUI RESTENT COUPLÉES.
POUR LES VEAUX DE BOUCHERIE CETTE DÉCISION DE RECOUPLER LES PAB A ÉTÉ PRISE EN PARFAITE HARMONIE AVEC LA FRANCE.

⇒ LE SECTEUR LAITIER

JUSQU'À 2006 LES PAIEMENTS DIRECTS RESTENT LIÉS AUX QUOTAS. À PARTIR DE 2007 ILS SERONT CONVERTIS EN DROITS AU PAIEMENT UNIQUES. L'ENVELOPPE NATIONALE SERA DISTRIBUÉE EN FONCTIONS DES QUOTAS, SANS CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES.
LE SECTEUR LAITIER POURRAIT ÊTRE CONFRONTÉ À DES BAISSSES DE REVENU DE 15 À 30%. TOUT DÉPENDRA DU DÉVELOPPEMENT DU PRIX DU LAIT. LA TENDANCE VERS UNE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS VA CONTINUER, SANS POUR AUTANT ENTRAÎNER UNE DIMUNITION DE LA PRODUCTION TOTALE.

⇒ LES DROITS AU PAIEMENT UNIQUE SERONT PRESQUE ENTIÈREMENT MARCHANDS. LIBREMENT TRANSFÉRABLES.

LE GOUVERNEMENTS N'A PAS VOULU, POUR L'INSTANT, INSTAURER UN MODÈLE RÉGIONALISÉ, QUI IMPLIQUE UNE CERTAINE REDISTRIBUTION DES AIDES ENTRE SECTEURS ET RÉGIONS. IL EST POURTANT INÉVITABLE QU'À MOYEN TERME LE SYSTÈME BASÉ SUR DES RÉFÉRENCES HISTORIQUES FERA L'OBJET D'UNE MISE EN CAUSE. IL SERA DIFFICILE DE JUSTIFIER DES DIFFÉRENCES, EN CE QUI CONCERNE LE NIVEAU DES AIDES, BASÉES SUR UNE SITUATION HISTORIQUE LOINTAINE. LE DISPOSITIF ÉVOLUERA À MON AVIS VERS UN SYSTÈME RÉGIONALISÉ ET À L'HORIZON 2013 LA QUESTION SI L'UNION DOIT FINANCER LA TOTALITÉ DES AIDES SE POSERA DE NOUVEAU.